

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 3890

présenté par

M. Califer, M. Naillet, M. Baptiste, M. Hajjar, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz,
Mme Thomin, M. Garot, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj,
Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« appropriées »,

insérer les mots :

« à chaque territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à adapter les politiques publiques de l'éducation agricole à la spécificité de chaque territoire.

Dans les outre-mer, cette adaptation de la formation est d'une importance cruciale dans la mesure où, en Guadeloupe par exemple, « selon le Recensement agricole de 2020, le nombre de chefs d'exploitation guadeloupéen a chuté de 7 % entre 2010 et 2020, passant de 7 889 à 7 331. Cette diminution devrait se poursuivre car un peu plus d'un tiers (34 %) des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans (contre 23 % en 2010) : la population agricole vieillit. Ces évolutions démographiques représentent un risque pour la production agricole car la tentation est alors grande de vouloir transmettre les terres agricoles à des promoteurs immobiliers plutôt qu'à de jeunes agriculteurs désargentés. Ce phénomène fragilise également la transmission des savoirs. Ainsi la Guadeloupe a

vu, sur la dernière décennie, son nombre d'exploitations agricoles diminuer de 7 %, passant de 7 804 à 7 254 » (Rapport d'information parlementaire du 4 juill. 2023 sur l'autonomie alimentaire des outre-mer, p. 55).